Le Centre d'Etudes Olympiques

Programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques

Objectifs, règlement et principes d'application Concours 2027

Avril 2026

Table des matières

1. OBJECTIFS 2
2. ÉLIGIBILITÉ 2
3. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET SEANCES D'INFORMATION 3
4. DELAIS 4
5. BOURSES ACCORDÉES 5
6. CRITERES DE SELECTION ET NOTIFICATION 6
7. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS 6
8. DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) 7
9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 9

Le Centre d'Études Olympiques (CEO) organise un programme annuel de bourses de recherche destiné aux doctorants et jeunes académiques[1] menant des travaux de recherche sur le Mouvement olympique, son histoire et ses idéaux, ainsi que sur l'impact des Jeux Olympiques sur les différents aspects de la société et de la culture contemporaines.

1. Objectifs

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Soutenir les doctorants et jeunes académiques, et encourager l'excellence dans la recherche liée aux questions olympiques sous l'angle des sciences humaines et/ou sociales.
- Faciliter un séjour de recherche et d'étude au Centre d'Études Olympiques à Lausanne, Suisse (capitale olympique), ainsi que la consultation des collections du CEO (y compris les sources primaires et les archives historiques du CIO).
- Soutenir la prochaine génération de chercheurs dans le domaine des études olympiques.

Le CEO accorde une attention particulière aux candidatures émanant de personnes issues de parcours et de régions diversifiés.

2. Éligibilité

Peuvent être candidats :

- Les étudiants inscrits à un programme de doctorat relevant des sciences humaines et/ou sociales, dont l'Olympisme, le Mouvement olympique ou les Jeux Olympiques constituent au moins l'un des axes de recherche.

  Les étudiants doivent être inscrits dans leur programme de doctorat pendant toute la durée de la bourse, depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final et le projet présenté doit démontrer une contribution claire à la thèse de doctorat du candidat.

- Les membres du personnel universitaire et stagiaires post-doctoraux ayant obtenu leur doctorat ou un diplôme final équivalent (y compris master, selon le domaine) en 2024 ou après (désignés dans le cadre de ce programme comme « jeunes académiques »)).

  Les jeunes académiques doivent être titulaires d'un poste universitaire/de chercheur couvrant la période de la bourse (depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final).

[1] Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les candidats ne peuvent solliciter cette subvention qu'à deux reprises pour le même sujet de recherche. Toutefois, lors de la seconde candidature, ils devront expliquer clairement en quoi la proposition a été améliorée et/ou diffère de la première.

Compte tenu du caractère compétitif de ce programme, nous encourageons vivement les candidats à déposer leur dossier lorsque leur revue de littérature, leur cadre théorique et leur méthodologie sont bien développés et clairement définis.

Ne peuvent être candidats :

- Les candidats soumettant des demandes portant sur des thématiques ou des communautés d'athlètes relevant exclusivement de la responsabilité d'autres organisations sportives (par exemple les Fédérations Internationales ou le Comité International Paralympique) et non du CIO ;.
- Les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse dans le cadre du Programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques ;
- Les candidats soumettant une candidature collective ;
- Les candidats présentant des projets relevant des sciences naturelles (par exemple biomécanique, physiologie, médecine, neurosciences, etc.).

Ces critères d'éligibilité seront strictement appliqués.

3. Procédure de dépôt des candidatures et séances d'information

Les candidatures et l'ensemble des documents justificatifs doivent être soumis en français ou en anglais, les deux langues officielles du Mouvement olympique.

Les dossiers de candidature complets doivent inclure les documents suivants :

1. Formulaire de candidature officiel dûment complété (voir Instructions et conseils pour compléter le formulaire).

2. Preuve d'inscription ou d'emploi couvrant toute la durée de la bourse (du dépôt de la candidature à la remise du rapport final), délivré par l'administration universitaire sur papier à en-tête officiel (Annexe 1) :
    - pour les doctorants : attestation récente d'inscription en doctorat ;
    - pour les jeunes académiques : preuve actuelle d'emploi, précisant le statut académique/de chercheur.

3. Une lettre de recommandation rédigée sur papier à en-tête institutionnel, signée et envoyée par le directeur ou la directrice de thèse (pour les doctorants) ou par le mentor (pour les jeunes académiques).

Le Comité de sélection s'intéressera tout particulièrement à l'évaluation des points suivants : l'importance scientifique du projet ; la méthodologie et le caractère original de l'étude ; l'impact du projet sur le Mouvement olympique ; la formation, les compétences, les réalisations et la motivation du candidat ; ainsi que la probabilité que le projet soit mené à bien dans les délais impartis.

4. Certificat d'approbation éthique (Annexe 2), si le projet comprend des entretiens, des enquêtes ou toute autre méthodologie impliquant des participants humains, des données humaines et/ou du travail de terrain, ou lorsque cette approbation est exigée par l'institution d'origine du candidat.

5. Les candidats sont invités à prendre connaissance des Lignes directrices concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) (voir section 8) et à déclarer tout usage d'un outil d'IA dans l'élaboration de leur candidature.

SEANCES D'INFORMATION

Deux séances d'information en ligne, comprenant une session de questions-réponses, sont proposées aux jeunes chercheurs intéressés par le dépôt d'une candidature aux dates suivantes:

- Jeudi 25 juin 2026 à 12h00 (heure suisse)
- Jeudi 27 août 2026 à 12h00 (heure suisse).

Veuillez noter que la participation à ces séances d'information est facultative et que les inscriptions seront closes un jour avant chaque session.

La confirmation de l'éligibilité de sujets de recherche spécifiques ne sera pas fournie lors de ces sessions.

Pour vous inscrire, veuillez cliquer ici.

4. Délais

La date limite définitive pour le dépôt des candidatures, y compris toutes les annexes et la lettre de recommandation, est fixée au **mardi 22 septembre 2026 à 23h59 (CEST)**. Il incombe au candidat de s'assurer que la lettre de recommandation parvient bien au CEO dans les délais. Les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne seront pas acceptés.

Après vérification de l'ensemble des critères d'éligibilité par le CEO, un courriel confirmant l'acceptation de la candidature sera envoyé aux candidats au plus tard le 6 octobre 2026.

5. Bourses accordées[2]

Les candidats retenus recevront une bourse de recherche d'un montant maximal de 6 000 USD. Le montant exact attribué sera déterminé par le Comité de sélection, après évaluation complète de l'ensemble des éléments du dossier.

DEPENSES COUVERTES

Dépenses de recherche directement liées et indispensables au projet, notamment :

- Frais de déplacement (classe économique) et de séjour, lorsqu'ils sont directement liés au projet et/ou nécessaires à la consultation des Archives historiques du CIO et/ou des collections du CEO à Lausanne;
- Frais de traduction pour les documents de recherche essentiels ;
- Hébergement de sites web et développement de contenus ;
- Logiciels non fournis par l'université du candidat;
- Coûts liés à la collecte de données (ateliers et/ou groupes de discussion);
- Autres dépenses de recherche pertinentes et dûment justifiées.

Les frais d'assistance à la recherche et de transcription ne sont généralement pas couverts, sauf justification solide.

Les dépenses liées à la valorisation des résultats de la recherche (par exemple frais de publication, participation à des conférences, podcasts, blogs, etc.) sont acceptées, **dans la limite de 1 500 USD toutes activités confondues.**

DEPENSES NON COUVERTES

- Salaire du candidat et/ou avantages sociaux, y compris assurances;
- Frais de scolarité et d'inscription;
- Frais généraux institutionnels ou soutien institutionnel ;
- Dépenses engagées avant la date effective de début de la bourse ;
- Achat de matériel technologique ou de matériel informatique (ordinateur portable, caméra, etc.).

La bourse sera versée selon l'échéancier suivant: 50% après signature du contrat et 50% à la réception du rapport de recherche final. Cet échéancier peut être exceptionnellement adapté si la majorité des dépenses de recherche est prévue durant les six premiers mois du projet.

[2] Le CIO n'assume aucune responsabilité en cas de variations des taux de change entre le dollar américain (USD) et les devises locales.

6. Critères de sélection et notification

Le Comité de sélection du programme de bourses est composé d'experts internationaux reconnus pour leur implication dans les études olympiques ainsi que de représentants du CEO.

Les décisions d'attribution reposent sur la qualité du dossier, l'importance et de l'originalité du projet, la faisabilité de la recherche et la capacité du candidat à mener le projet à bien.

Ce programme étant compétitif et doté d'un budget fixe par édition, l'attribution des bourses relève de la discrétion de l'organisme financeur.

Les candidats seront informés des résultats d'ici fin décembre 2026. Pour les lauréats ayant demandé l'accès aux Archives historiques du CIO et/ou aux collections du CEO, les séjours de recherche seront programmés entre février et décembre 2027, en concertation avec eux.

7. Publications et engagements

L'attribution de toute bourse est conditionnée à la signature du "Contrat de projet de recherche" ("le contrat") par le lauréat. Le contrat décrit les modalités de collaboration entre le CEO et le bénéficiaire de la bourse (et son université dans le cas des candidatures de jeunes académiques ou de doctorants employés par une université).

Tous les candidats sont invités à prendre connaissance du contrat avant le dépôt de candidature. Dans le cas d'une candidature de jeune académique ou de doctorant employé par une université, le candidat doit également informer son université des termes du contrat (à des fins d'accord ultérieur) avant le dépôt du dossier.

- Le contrat entre le boursier doctorant et le CEO est disponible ici.
- Le contrat entre l'université du boursier jeune académique/doctorant employé par une université et le CEO est disponible ici.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO, en format électronique, les documents suivants, en français ou en anglais :

1. un rapport d'avancement six mois après la notification de la bourse, décrivant l'état d'avancement du projet (2 000 mots maximum) et présentant un aperçu général des dépenses engagées ;

2. un rapport final de recherche avant le 31 décembre 2027. Ce rapport, susceptible d'être publié par le CEO sur l'Olympic World Library, comprendra deux documents distincts :

> Premier document :
- un résumé analytique (250-300 mots maximum) et une liste de mots clés;
- un rapport de 10-15 pages (4 000 – 6 000 mots)comprenant ;
    a. le sujet et les objectifs de la recherche, l'importance scientifique du projet, la méthodologie appliquée, les principales sources consultées ; (5 pages maximum) et ;
    b. les résultats et les conclusions (5-10 pages) .
- les annexes, y compris les données brutes, le cas échéant, et tout autre matériel de diffusion pertinent.

> Deuxième document :
- Un rapport financier détaillé portant sur l'ensemble des fonds octroyés par le CEO, transmis comme document séparé.

Les boursiers s'engagent à publier et diffuser les résultats de leurs recherches dans des publications universitaires reconnues et de qualité. Toutes les publications ou productions ultérieures, utilisant tout ou partie des résultats obtenus sous les auspices de la bourse de recherche, mentionneront de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques. Tous les résultats devront être partagés avec le CEO.

8. Directives concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA)

Le CEO reconnaît l'utilisation croissante des outils d'intelligence artificielle dans la recherche et les publications universitaires. Si l'IA peut considérablement améliorer l'efficacité, l'innovation et l'impact de la recherche et réduire les problèmes linguistiques potentiels, l'utilisation d'outils d'IA doit être compatible avec des considérations éthiques ainsi qu'avec la transparence et l'intégrité académiques.

Sur la base de ce qui précède, les présentes directives fournissent un cadre pour l'utilisation appropriée des outils d'IA dans la recherche financée par le CEO et visent à exploiter les possibilités qu'apporte l'IA à la recherche universitaire tout en veillant à ce que 1) le travail demeure le fruit des propres efforts intellectuels des universitaires et 2) qu'il y ait une protection contre les risques potentiels.

Tous les candidats et les boursiers doivent se conformer aux lignes directrices suivantes :

1. Transparence et reconnaissance
   Divulgation de l'aide apportée par l'IA: Toute utilisation d'outils d'IA, y compris pour la rédaction, la relecture, le résumé ou l'analyse de données, doit être explicitement reconnue dans les candidatures et/ou tous les rapports de recherche du candidat.
   Intégrité de l'auteur: Le contenu généré par l'IA ne doit pas remplacer la pensée originale et l'analyse critique attendues des candidats et des boursiers. L'IA doit être un outil d'assistance et non une source primaire.

2. Protection des données et de la vie privée
   Informations sensibles: Les outils d'IA ne doivent pas être utilisés pour traiter des données sensibles, confidentielles ou protégées.
   Conformité avec les lois sur les données: Veillez à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes en matière d'éthique, de protection des données et de la vie privée, en particulier lorsque vous traitez des données à caractère personnel.

3. Propriété intellectuelle (PI) et originalité
   Respect des droits de propriété intellectuelle: Utilisez l'IA de manière responsable en n'enfreignant pas les droits de propriété intellectuelle. Il s'agit notamment d'éviter de générer des contenus qui imitent des œuvres protégées par des droits de propriété.
   Prévention du plagiat: Les candidats et les titulaires de subventions sont responsables de l'originalité et de l'intégrité de leurs travaux. Les boursiers sont tenus de vérifier, au moyen d'un outil en ligne approprié de lutte contre le plagiat, que le contenu généré par l'IA et inclus dans le rapport final ne constitue pas un plagiat.

4. Utilisation éthique et sensibilisation aux préjugés
   Considérations éthiques: Soyez conscient des implications éthiques et/ou des exigences nationales en matière d'éthique liées à l'utilisation de l'IA dans la recherche et tenez-en compte.
   Préjugés et exactitude: Reconnaître que les outils d'IA peuvent présenter des préjugés inhérents ou un manque de précision. Les candidats et les boursiers doivent évaluer de manière critique les informations générées par l'IA et les corroborer avec d'autres sources pertinentes.

9. Informations complémentaires

COMITÉ DE SÉLECTION

À l'occasion du concours 2026 du programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques, le Centre d'Études Olympiques a reçu 54 candidatures et a octroyé six bourses. Le comité de sélection était composé de professionnels du CEO ainsi que des experts suivants : Mahfoud AMARA (Qatar University, Qatar), Dikaia CHATZIEFSTATHIOU (Canterbury Christ Church University, Grande Bretagne), Angela SCHNEIDER (Western University, Canada), Tracy TAYLOR (RMIT University, Australie) et Paul WYLLEMAN (Vrije Universiteit Brussel, Belgique).

PROJETS DE RECHERCHE RECOMPENSES

La liste complète des projet financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible ici, en anglais uniquement. Organisée par thèmes, cette liste propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.

SECRÉTARIAT

Pour toute information complémentaire sur le programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques, veuillez contacter le CEO par email ou par téléphone au +41 21 621 66 11.

Pour en savoir plus sur les collections et activités du Centre d'Études Olympiques, nous vous invitons à consulter notre site Internet.